

## DEMANDE DE DEROGATION DU SECTEUR SCOLAIRE

### Pour les familles domiciliées hors Dijon

#### Année scolaire 2020-2021

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance :.....

NOM et Prénom du responsable légal : .....

Adresse : .....

CP et VILLE : .....

Établissement scolaire dijonnais souhaité : .....

.....

Établissement dont dépend le domicile de la famille : .....

.....

Motif de la demande: .....

.....

La Ville de Dijon n'applique pas le mécanisme de répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques pour les enfants résidant dans une autre commune, sous réserve de réciprocité.

**VISA DE LA COMMUNE D'ORIGINE :**

(date et signature)

**ATTENTION :**

La scolarisation des enfants originaires de communes extérieures ne peut intervenir qu'en fonction des places disponibles après inscription des enfants du secteur de l'école.

La validité de la dérogation est limitée au cycle maternel, l'admission en cours préparatoire n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une nouvelle demande de dérogation qui sera examinée en fonction des capacités d'accueil.